



SPECTACLES EDUCATIFS

## **Percussions corporelles**

Compagnie Onstap

Spectacle et atelier de percussion corporelle

*Interprètes : Hassan Razak et Mourad Bouhlali*

### **Atelier de percussions corporelles**

La compagnie Onstap place la transmission de la percussion corporelle au centre de son activité. Le "Step" est accessible à tous. Chacun n'ayant besoin que de son propre corps pour le pratiquer. Son enseignement permet une meilleure connaissance de soi : travail sur la dissociation des membres, l'équilibre, l'oreille par la reproduction d'un rythme, la synchronisation, la frappe...

### **Performance de percussions corporelles** (pour les écoles primaires)

Les danseurs de la compagnie Onstap tapent du pied et se font entendre. "On conçoit le corps comme une batterie. Au total, il y a une vingtaine de sons différents. Les pieds font la basse, les mains la caisse claire, la poitrine et les cuisses les sons médium."

### **Spectacle "Parce qu'on va pas lâcher"** (en direction des collèges)

Mourad Bouhlali et Hassan Razak se rencontrent sur les bancs d'un atelier de théâtre. Ils ont alors neuf et treize ans et ne vont plus se quitter. Alors que rien ne les prédestinait à ça, alors qu'on les attendait dans la maçonnerie, la plomberie, au mieux dans le rap, la danse hip hop ou les sports de combats, ils signent avec la scène et en font leur métier.

"Parce ce qu'on va pas lâcher" est un spectacle alliant musique, danse et théâtre dans lequel nos deux artistes témoignent de leurs parcours.

-----

Thèmes : diversité culturelle, exploration des capacités musicales du corps, travail rythmique

Public concerné :

- Élèves de primaire - CE2 au CM2 (adaptable pour les élèves de CP et CE1)
- collégiens

Durée du spectacle : performance : 30 min / Spectacle : 55 min

Durée de l'atelier : 40 minutes - 15 enfants par atelier (2 ateliers pour 1 classe)

Période disponible :

- du 1<sup>e</sup> au 6 mars 2010

Conditions techniques nécessaires :

- un régisseur technique (version spectacle)
- matériels techniques nécessaires en fonction du lieu d'accueil

Conditions financières :

Arts vivants en Vaucluse prend en charge 50% du coût total de la représentation (salaire, droits, restauration, déplacements...). L'établissement prend en charge les 50% restant. Le spectacle donne lieu à un devis précis.